



Base fédérale de Beaumont-sur-Oise

Mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la réouverture du site

A compter du 13 juin 2020

La réouverture de la base fédérale de plongée de Beaumont-sur-Oise est prévue le 13 juin, en cohérence avec le déconfinement progressif décidé par le gouvernement. Les mesures présentées ci-dessous ont pour objectif de permettre la réouverture de la base tout en maintenant la protection des usagers et du personnel.

- **Règles générales applicables à l'ensemble du site :**

Port du masque individuel obligatoire (papier ou tissus)

Maintien d'une distance d'au minimum 1 mètre entre chaque individu présent

Lavage des mains ou recours au gel hydroalcoolique autant que de besoin (mise à disposition par le centre)

Pas de contact ni d'embrassade

Pas d'attroupement

Accès interdit aux personnes présentant des symptômes tels fièvre, toux, gênes respiratoires, etc.

Accès réservé aux seuls plongeurs (aucun accompagnateur à l'exception des personnes en sécurité surface)

Aucune activité de contact ou collective n'est autorisée, conformément aux recommandations du ministère des sports

Proposition de l'auto-questionnaire fédéral de la FFESSM

- **Accès aux bâtiments :**

Les bâtiments seront ouverts, sous réserve du port du masque, uniquement pour accéder :

- aux sanitaires :

- Toilettes : les personnes seront invitées à patienter dehors et l'accès aux sanitaires se fera individuellement et sans croisement.

Un marquage au sol sera prévu afin de respecter la distanciation physique à l'extérieur.

- Aux locaux techniques :
 - L'accès à l'intérieur de la station de gonflage se fera en respectant les consignes de l'agent chargé du remplissage des bouteilles.
 - Les bouteilles de plongée seront disposées sur un chariot de transport : poignées et robinets seront désinfectés par aspersion ou lavage à l'aide d'un produit virucide puis rincés avant remplissage
 - Un marquage au sol indiquera l'endroit où laisser les chariots dont la manipulation se fera par le ou les agents en charge du gonflage uniquement.
 - Une fois les chariots rentrés, seuls le ou les agents en charge du gonflage seront autorisés à accéder au local technique. L'opération de gonflage se fera uniquement par le ou les personnes spécialement dédiées.

Les sanitaires et les locaux techniques seront désinfectés tous les jours.

Les vestiaires et les douches seront fermés.

Les cours seront donnés prioritairement par visioconférence et lorsqu'une présence physique est absolument indispensable, l'accès aux salles de cours est autorisé sous réserve de :

- Limiter à 10 le nombre de personnes présentes (une personne par table, table séparée, 4 m² minimum par personne, 10 personnes maximum encadrants inclus),
- Porter un masque en permanence
- Se laver les mains (ou utiliser du gel hydroalcoolique) avant de rentrer
- Respecter le sens de circulation mis en place (entrée, sortie).

Les salles seront désinfectées et aérées entre deux utilisateurs : nettoyage des tables et des chaises, poignées de portes et tout objet manipulé.

La salle de convivialité/restauration est fermée : elle ne pourra être empruntée que pour se rendre aux sanitaires (une seule personne à la fois). S'il y a lieu, les repas seront pris individuellement, en extérieur, en respectant les distances prévues. Pas de partage de boisson ni de plat. Hydratation uniquement par bouteille individuelle.

- **Accès aux départs plongée :**

Chaque plongeur aura son équipement complet, bloc et détendeur compris. Pas de prêt de matériel.

Chaque groupe (d'au maximum 10 personnes) sera localisé autour d'un départ plongée avec une zone de stationnement attribuée.

Afin de limiter la promiscuité autour des départs de plongée, le nombre de plongeurs sera limité comme suit :

- Plage « archéologie » : 10 personnes maximum
- Ponton 1, 2, 3 et 4 : 10 personnes maximum par ponton
- Plage du fond : 10 personnes maximum

Pas de regroupement : les consignes de plongée devront être données palanquée par palanquée en respectant la distanciation physique (au moins 1 mètre de distance, avec port du masque). Idem pour les debriefings d'après-plongée.

Répartition des plongeurs autour des pontons en respectant la distance d'au minimum 1 mètre entre les plongeurs.

Le port des gants est obligatoire avant de s'engager sur les pontons et jusqu'au retour à la terre ferme (pas de contact mains nues avec les barrières et les mains courantes des passerelles et des pontons).

Les mesures traditionnelles destinées à appliquer de la salive dans son masque pour éviter la buée sont interdites au profit des méthodes alternatives (produits antibuée en vente en magasin).

La mise à l'eau et la sortie doivent se faire par palanquée.

Pas d'échange d'embout (utilisation de l'Octopus si besoin), pas de démonstration en proximité immédiate, de façon générale pas de contact physique, port de l'embout en permanence en situation plongée, y compris en surface avant et après la plongée.

En cas d'intervention en surface sur un plongeur et dès lors que celui-ci aura retiré son embout, l'intervenant gardera masque sur le visage et détendeur en bouche, tout comme les autres membres de la palanquée qui veilleront à garder une distance par rapport à la personne qui n'a pas son détendeur en bouche.

Avant et après la plongée et hors pratique de l'activité, le port du masque individuel (papier ou tissus) est obligatoire.

- **1ers secours :**

Port du masque et des gants obligatoires en intervention

Ventilation uniquement sur masque haute concentration ou BAVU. Pose d'un linge léger sur l'évacuation du masque afin de limiter la dispersion de l'expiration de la victime.

Douche savonnée des secouristes après intervention

Changement obligatoire de tenue et isolement des affaires utilisées pendant l'intervention

- **Accès facilité aux clubs :**

Ouverture en semaine et en soirée 19h/21h sur réservation préalable

- **Reprise après Covid :**

Selon données médicales et prescriptions FFESSM avec notamment visite médicale de reprise après infection par Covid

Références :



Mise à jour 4 juin 2020



STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

PÉRIODE DU 2 AU 22 JUIN 2020

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS

Avvertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

La reprise des activités est possible :

- en milieu naturel (mer, lac, étang et rivière),
- en piscine ou en fosse selon la chronologie et les modalités sanitaires définies par les collectivités et les exploitants.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Tout pratiquant respectant les recommandations médicales diffusées par la FFESSM

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Toutes les activités individuelles de plongée et de nage avec accessoires (nage avec palmes, nage en eau vive)
- Exclusion de toute activité assimilable à un sport collectif (hockey et rugby subaquatiques) ou à un sport de contact (relais dans toutes les disciplines et apnée statique : contact avec le binôme)

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

Mesures générales

- Organiser l'activité au sein de la structure par groupes de 10 personnes maximum (encadrement compris)
- Adapter la chaîne d'accueil, les circulations dans les locaux et les vestiaires autorisés de la structure aux règles d'effectifs et de distanciation en supprimant notamment les croisements
- Organiser le cas échéant les rendez-vous sur site d'embarquement ou de pratique pour limiter l'utilisation de véhicules collectifs
- Réaliser les briefings dans les espaces extérieurs et à terre ou sur le bateau si la surface disponible permet le respect des règles de distanciation (1 mètre entre chaque pratiquant)
- Adapter ou supprimer les épreuves et mise en situation impliquant l'échange ou le partage de matériel

Mise à jour 4 juin 2020

ACTIVITÉ SPORTIVE**ÉTUDES ET SPORTS SOUS-MARINS****Accueil des pratiquants**

- Mettre à disposition l'auto-questionnaire mis en place par la fédération téléchargeable à partir du site ffesm.fr
- Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'infection au Covid-19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, produire un CACI avant toute pratique (voir recommandations médicales FFESSM sur le site de la fédération)
- Rappeler par affichage les consignes et les gestes « barrière » ; proposer du gel hydro-alcoolique à l'entrée des structures
- Favoriser les procédures sans contact (présentation des documents nécessaires, paiement « sans contact ») ou l'envoi préalable par courriel
- Utiliser les outils numériques pour la délivrance des brevets ou attestations
- Désinfecter systématiquement les locaux et matériels selon les fréquences appropriées
- Limiter l'accueil aux seuls pratiquants

Équipement des pratiquants

- Favoriser le recours aux équipements personnels (avec information préalable sur la nécessaire désinfection préalable des matériels)
- Rincer et décontaminer systématiquement les matériels prêtés ou mis à disposition entre chaque utilisateur (combinaisons, gilets, détendeurs, tubas, masques, poignées de bouteille, robinetterie...) dans le respect des préconisations de la fédération, adaptées aux circonstances
- Informer les pratiquants de la nécessité de se munir d'une bouteille d'eau ou gourde personnelle

Dispositions particulières à la plongée

- Éviter les simulations « à sec » qui pourraient générer des contacts entre plongeurs et/ou avec l'encadrement
- Maintenir le détendeur en bouche et le masque sur le visage dans les différentes phases (mise à l'eau, déplacement en surface, remontée à bord ou au bord)
- Avant la plongée, systématiser le rinçage du masque en pleine eau (suppression des récipients à usage collectif)
- Adapter dans le sens d'une plus grande sécurité les paramètres chiffrés servant à planifier la plongée (autonomie en air, saturation, durée maxi d'immersion, profondeur maxi, DTR)
- Procéder aux opérations de gonflage des bouteilles dans des zones sécurisées (périmètre installé autour de la prise d'air, opérateur muni de gants et masque, zone interdite d'accès)